

Titre IPERIA Assistant de vie dépendance

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositifOrganisme responsable et
contactCD+ FORMATION
Caroline DUBESSET
06.83.64.06.00
cd.plus.formation@gmail.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Être mobile, connaître les contraintes du
secteur de l'aide à domicile

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Obtenir le Titre IPERIA Assistant de vie dépendance

Contenu et modalités d'organisation

Le métier 'd'assistant de vie / dépendance' concerne la prise en charge des adultes dépendants qui ne sont pas en mesure de réaliser seuls les actes courants de la vie quotidienne. Il peut s'agir de dépendance partielle ou complète, stabilisée ou évolutive qui s'attache à la maladie, à la déficience, à l'incapacité ou au désavantage. 'L'assistant(e) de vie / dépendance' intervient au domicile du particulier employeur, la plupart du temps en l'absence des proches de la personne à prendre en charge. Il met en œuvre une relation professionnelle liée à l'accompagnement de la dépendance, ainsi que des techniques d'animation, de soins d'hygiène et de prévention. Les techniques et les gestes professionnels sont adaptés à l'âge et à la particularité de chaque adulte, et participent au maintien des capacités intellectuelles et physiques de la personne, et à la conservation du lien social. 'L'assistant(e) de vie / dépendance' a construit son activité multi employeur afin de prendre en charge une ou plusieurs personnes dépendantes, et il a installé le suivi de cette activité. Il délimite et sécurise les locaux et espaces réservés au déroulement de cette intervention auprès de la personne dépendante, au domicile du particulier et lors des sorties, de façon à respecter les règles et les espaces dédiés à leurs activités et à leur repos. Il (elle) accompagne chaque personne prise en charge dans les actes de la vie quotidienne, prend en compte ses besoins spécifiques et ses attentes et / ou celles de ses proches et sa singularité ; au préalable il a préparé son intervention et organisé les activités favorisant la qualité de la vie de la personne. A chaque arrivée, comme à chaque départ du domicile du particulier employeur, il assure la continuité de cette relation et reste attentif aux évolutions qui nécessiteraient de réaménager le cadre initial de l'intervention. Enfin, il(elle) conclut son intervention avec le particulier employeur et transmet les informations nécessaires à son employeur (la personne dépendante), sa famille, ou tout autre interlocuteur approprié. 'L'assistant(e) de vie / dépendance' délimite et sécurise les locaux et espaces réservés au déroulement de son intervention auprès de la personne dépendante, au

...
Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Validation(s) Visée(s)

Assistant de vie dépendance - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

 Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00214771	du 04/01/2021 au 04/01/2023	PESSAC (33)	CD+ FORMATION			
00448607	du 09/09/2024 au 31/03/2028	Pessac (33)	CD+ FORMATION		Non éligible	